

Courrier

Paris, le 5 janvier 1988

André DURUPHY
Président

à Monsieur le Ministre
de l'Education Nationale

Objet : B.T.S. et D.U.T. en 1992.

Monsieur le Ministre,

Comme vous le souligniez en ouvrant le Colloque sur l'enseignement technique à la Maison de la Chimie, le 1^{er} décembre 1987, 1992 constitue une échéance importante pour l'enseignement et notre pays doit s'y préparer dès à présent.

C'est pour vous faire part d'un problème qui concerne de nombreux membres de notre Association enseignant dans les Sections de Techniciens Supérieurs que je me permets de vous écrire.

Plusieurs Instituts Universitaires de Technologie (Orsay, Nancy, Clermont-Ferrand, Metz, Montpellier, La Rochelle,...) ont mis en place une troisième année de formation leur permettant de délivrer un diplôme technologique au niveau « bac + 3 », comparable à celui d'ingénieur technologue qui existe dans de nombreux pays européens. D'autres s'apprentent à faire de même. Nous nous réjouissons de cette initiative qui contribue à former des techniciens de haut niveau. Cependant, nous souhaiterions attirer votre attention sur la différence que cela va créer entre I.U.T. et Sections de Techniciens Supérieurs.

Les formations, les diplômes et les débouchés de ces deux filières apparaissent aujourd'hui le plus souvent équivalentes pour les étudiants. Il n'en sera plus de même avec l'extension à « bac + 3 » des formations d'I.U.T. D'autre part, le problème de la place des B.T.S. dans l'ensemble des diplômes européens va être nécessairement posé.

Aussi pensons-nous qu'il serait souhaitable qu'une formation à « bac + 3 » puisse être dispensée dans les lycées techniques et être *sanctionnée par un diplôme national reconnu*. Un tel diplôme ne manquerait pas de contribuer au développement de l'Enseignement technique que vous souhaitez voir s'accroître dans les années à venir. Nous sommes, pour notre part, prêts à réfléchir à toute proposition en ce domaine.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

André DURUPHY.

Paris, le 14 février 1988

André DURUPHY
Président

à Monsieur LUCIUS,
Directeur des Lycées et des Collèges

Monsieur le Directeur,

Le B.O.E.N. n° 5 du 4 février 1988 publie les dates et horaires des épreuves du baccalauréat de l'enseignement du Second degré des sessions de juin et de septembre.

C'est avec surprise que nous y lisons que les épreuves de Sciences physiques des sections C, D, D' et E auront lieu l'après-midi de 14 h à 17 h après quatre heures d'épreuves d'histoire et géographie (tout au moins pour les sections C, D et D') le matin.

Nous craignons vivement que les élèves ne soient pas ainsi dans les meilleures conditions pour composer en Sciences physiques, ce qui nous paraît d'autant plus regrettable que cette matière a, à juste titre, un coefficient élevé dans ces sections scientifiques.

Nous ne comprenons pas qu'à l'heure où vous souhaitez augmenter le nombre d'élèves scientifiques (objectifs que nous partageons), tout ne soit pas fait pour qu'au niveau du baccalauréat, l'évaluation des connaissances et des capacités des élèves bénéficie des meilleures conditions horaires. Nous pensons en effet que les élèves auraient eu l'esprit plus disponible pour raisonner et faire des calculs le matin tout en disposant ainsi de trois heures de détente de 11 h à 14 h avant les épreuves de l'après-midi.

Regrettant que le calendrier de 1987 n'ait pu être reconduit, nous espérons qu'il vous sera possible de prendre en compte nos remarques et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

André DURUPHY,
Président de l'Union des Physiciens.

André DURUPHY,
2, rue Gauguin,
Domaine de Calas, 13480 Cabries.
